

Concours national de gardien de la paix
PREMIER CONCOURS (EXTERNE)
À AFFECTATION RÉGIONALE ÎLE-DE-FRANCE

Session du 17 septembre 2019

Après avoir été complétés et signés, les documents suivants devront être transmis, le 16 juillet 2019 au plus tard (cachet de la poste faisant foi), au Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur ou au Secrétariat Général pour l'Administration de la Police dont vous relevez géographiquement. (cf. adresses ci-jointes en annexe)

Les pièces justificatives devront impérativement être fournies après les épreuves orales d'admission.

ATTENTION : La vérification des conditions de participation n'intervenant qu'après les résultats définitifs, s'il apparaît que les renseignements que vous avez déclarés sont inexacts, vous serez automatiquement éliminé même si le jury a prononcé votre admission (article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984).



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Timbre de l'administration

CANDIDATURE A L'EMPLOI de :
GARDIEN DE LA PAIX
PREMIER CONCOURS NATIONAL
AFFECTATION RÉGIONALE
ÎLE-DE-FRANCE

Session du : **17 septembre 2019**

ÉTAT CIVIL

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom (*en lettres capitales ; pour les femmes, nom de jeune fille*) :

Prénoms (*souligner le prénom usuel*) :

Nom marital (*pour les femmes mariées, veuves ou divorcées*) :

Nom de jeune fille de la mère :

Votre date de naissance : Votre lieu de naissance :

Nationalité française : oui non en cours de naturalisation ¹

Nationalité (*si autre que française*) :

ADRESSE

N° : Rue :

Code postal : Localité : Pays (*si autre que France*) :

Numéros de téléphone :

Adresse électronique (MENTION OBLIGATOIRE):@.....

SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) Séparé(e) judiciairement Divorcé(e) Veuf(ve) Concubin(e) Pacsé(e)

Nombre d'enfants à charge : Nombre de personnes handicapées à charge :

Nom et prénom du conjoint² :

Date et lieu de naissance du conjoint² :

Profession du conjoint² :

¹ Pour les concours où la nationalité française est exigée, votre candidature pourra être prise en compte si vous obtenez ladite nationalité avant les épreuves écrites.

² ou personne vivant en couple, le cas échéant.

SERVICE NATIONAL

Situation au regard du service national :

Recensement effectué : oui non ;

Appel de préparation à la défense effectué : oui non

Durée des services : du..... au.....

ÉTUDES / DIPLÔMES

Etes-vous lauréat du baccalauréat professionnel « métiers de la sécurité »
ou « sécurité prévention » ?..... oui non

Diplôme obtenu (*indiquer uniquement le plus élevé*), date d'obtention et établissement de délivrance :

Études en cours et diplôme préparé :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Profession actuelle (*indiquer l'administration ou la raison sociale et l'adresse de l'employeur*) :

Expérience professionnelle (*Indiquer les derniers emplois occupés et pour chacun d'eux, la nature et la durée, ainsi que l'adresse des employeurs*) :

FILIATION

Nom, prénom, profession du père :

Nom marital, prénom, profession de la mère :

Domicile(s) et téléphone(s) des parents :

PREMIER CONCOURS NATIONAL DE GARDIEN DE LA PAIX / PIÈCES A FOURNIR

Dès l'inscription, les travailleurs handicapés devront fournir en vue d'un aménagement d'épreuve :

la photocopie de la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées accordant les allocations prévues pour les handicapés **et prendre contact avec le bureau du recrutement territorialement compétent.**

LES CANDIDATS ADMIS DEVRONT OBLIGATOIREMENT FOURNIR :

la photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité **ou du passeport ou de toutes pièces permettant de justifier de son identité (cf article 1 de l'arrêté du 12 décembre 2013)**

la photocopie, pour les candidats âgés de moins de 25 ans :

– du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense

ou

– du certificat de participation à la journée défense et citoyenneté

ou

– de l'attestation provisoire de participation à la JAPD ou JDC

La photocopie du diplôme exigé.

Une autorisation parentale pour les candidats mineurs.

LES CANDIDATS ADMIS DEMANDANT UN REcul DE LA LIMITE D'AGE DEVRONT ÉGALEMENT TRANSMETTRE, POUR BÉNÉFICIER DE LA :

– dérogation pour enfant à charge ou personne handicapée à charge :

la photocopie d'une pièce officielle attestant la situation matrimoniale et/ou familiale (livret de famille, avis d'imposition...).

la photocopie de la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées accordant les allocations prévues pour les handicapés.

– dérogation au titre des services militaires :

la photocopie de l'état signalétique et des services.

– dérogation au titre des anciens travailleurs handicapés :

le certificat médical indiquant la durée des soins ou traitements pour les anciens travailleurs handicapés.

– dérogation au titre des anciens sportifs de haut niveau :

la photocopie du Journal officiel ou une attestation délivrée par le ministère en charge des sports précisant la durée d'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau.

LES CANDIDATS ADMIS DEMANDANT LA SUPPRESSION DE LA LIMITE D'ÂGE DEVRONT TRANSMETTRE, POUR BÉNÉFICIER DE LA :

– dérogation au titre des sportifs de haut niveau :

la photocopie du Journal officiel ou une attestation délivrée par le ministère en charge des sports.

– dérogation au titre de la situation familiale (mères et pères de trois enfants et plus, personnes élevant seules un ou plusieurs enfants) :

la photocopie d'une pièce officielle attestant la situation matrimoniale et/ou familiale (livret de famille, jugement de séparation de corps, avis d'imposition...).

LES CANDIDATS ADMIS DEMANDANT LA SUPPRESSION DE LA CONDITION DE DIPLÔME DEVRONT TRANSMETTRE, POUR BÉNÉFICIER DE LA :

– dérogation au titre des sportifs de haut niveau :

la photocopie du journal officiel ou une attestation délivrée par le ministère en charge des sports.

– dérogation au titre de la situation familiale (mères et pères de trois enfants et plus qu'ils élèvent ou ont élevé effectivement) :

la photocopie d'une pièce officielle attestant la situation familiale

LES CANDIDATS ADMIS DEMANDANT UNE ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME DEVRONT :

POUR LES NON TITULAIRES D'UN DIPLÔME :

fournir une attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de mêmes niveau et durée que ceux sanctionnés par les diplômes et titres requis.

ou fournir une attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de formation au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis.

ou justifier, à la date des épreuves écrites, de 3 années d'activité (2 années si le candidat justifie du diplôme national du brevet, d'un CAP ou d'un BEP) dans l'exercice d'une profession appartenant à **la catégorie socioprofessionnelle n° 53** de la nomenclature de l'INSEE.

Le candidat devra fournir à l'appui de sa demande un descriptif détaillé :

- de l'emploi tenu,
- du domaine d'activité,
- du positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur,
- du niveau de qualification nécessaire ainsi que des principales fonctions attachées à cet emploi.

Il devra, en outre, produire :

- une copie du contrat de travail
- un certificat de l'employeur.

POUR LES TITULAIRES D'UN DIPLÔME ÉTRANGER :

remplir la fiche spécifique « diplôme étranger » (cf. infra)



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIPLÔME ÉTRANGER

Vous êtes titulaire d'un diplôme étranger et vous postulez un emploi au sein de la police nationale.

Afin de permettre au service organisateur du concours de statuer sur sa validité, vous voudrez bien remplir avec précision ce document, qu'il vous incombera de lui communiquer au plus tôt.

Ce dernier examinera votre demande et vous avisera de la décision prise.

Si celle-ci n'intervient pas avant le début des épreuves, vous serez néanmoins convoqué(e) à celles-ci. Toutefois, votre admission à concourir restera subordonnée à la décision finale de l'administration.

oOo

Concours postulé : **Gardien de la paix de la police nationale**

Session du : Date de clôture des inscriptions :
.....

Service organisateur du concours : SGAMI, SGAP de :

oOo

Nom et prénom :

Adresse :

oOo

État où a été obtenu le diplôme :

Diplôme obtenu :

délivré par :

Adresse et statut de l'organisme qui vous a délivré le diplôme (service public, association, organisme professionnel...) :
.....
.....

Conditions requises pour accéder à la scolarité donnant accès à ce diplôme :

Durée de la formation :

Il vous appartiendra de joindre à ce document :

- une photocopie de votre diplôme, ainsi que, le cas échéant, sa traduction en français.
- tous renseignements ou documents de nature à éclairer l'administration.

Fait le à

Signature

**ADRESSES UTILES POUR ENVOYER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION
POUR LE RECRUTEMENT DE GARDIEN DE LA PAIX**

LE BUREAU DU RECRUTEMENT DONT VOUS DÉPENDEZ EST FONCTION DE VOTRE SITUATION GÉOGRAPHIQUE. AUSSI, SELON VOTRE DÉPARTEMENT, VOUS DEVREZ IMPÉRATIVEMENT TRANSMETTRE VOTRE DOSSIER A L'ADRESSE INDIQUÉE CI-DESSOUS ET CE, DANS LE DÉLAI LÉGAL.

• LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR :

VOTRE DÉPARTEMENT	ADRESSE DE VOTRE BUREAU DU RECRUTEMENT
16-17-19-23-24-33-40-47-64-79-86-87	SGAMI SUD-OUEST : Bureau du recrutement – 89 Cours Dupré de Saint-Maur – BP 30091 33 041 BORDEAUX cedex
09-11-12-31-32-46-65-81-82	Délégation Régionale du SGAMI SUD: ZI en Jacca – 4 Chemin de Bordeblanque – BP 30321 31 776 COLOMIERS cedex
02-59-60-62-80	SGAMI NORD : Bureau du recrutement – Cité administrative – Rue de Tournai - 59 012 LILLE cedex
01-03-07-15-26-38-42-43-63-69-73-74	SGAMI SUD-EST : Bureau du recrutement – 215 Rue André Philip – 69 421 LYON CEDEX 03
04-05-06-13-20-30-34-48-66-83-84 2A-2B	SGAMI SUD : Bureau du recrutement – 299 chemin de Sainte-Marthe – 13 313 MARSEILLE cedex 14
08-10-51-52-54-55-57-67-68-88-21- 25-39-58-70-71-89-90	Délégation Régionale du SGAMI EST : Bureau du recrutement - 6-8 rue de Chenôve - BP 31818 21 018 DIJON CEDEX
14-18-22-27-28-29-35-36-37-41-44- 45-49-50-53-56-61-72-76-85	SGAMI OUEST : Bureau du recrutement – 30 Rue du Mûrier – BP10700 – 37 542 SAINT CYR SUR LOIRE cedex
75-77-78-91-92-93-94-95	SGAMI POUR LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS Bureau du recrutement – Préfecture de police – 9 Boulevard du Palais – 75 195 PARIS cedex 04

• LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION DE LA POLICE (S.G.A.P) DE :

GUADELOUPE	Bureau des concours – Hôtel de Police – Allée Maurice Micaux – BP 466- 97 108 BASSE TERRE
GUYANE	Bureau du recrutement – Avenue Gustave Charléty- BP 5005 – 97 305 CAYENNE cedex
MARTINIQUE	Bureau du recrutement – 80 rue de la République- BP 652 – 97 263 FORT DE FRANCE cedex
MAYOTTE	Bureau du recrutement – Rue de la Batterie -BP 448 – 97 610 DZAOUDZI cedex
NOUVELLE CALÉDONIE	Bureau du recrutement – 9 bis Rue de la République – BP C5 - 98 844 NOUMEA cedex
POLYNÉSIE FRANÇAISE	Bureau du recrutement – Sainte Amélie – DICOM – BP 21391 – 98 713 PAPEETE - TAHITI
RÉUNION	Bureau du recrutement – 133 Rue Jean Chatel – BP 900 – 97 400 SAINT DENIS cedex
SAINT-PIERRE ET MIQUELON	Préfecture de Saint-Pierre et Miquelon – Place du Lieutenant Colonel PIGEAUD – BP 4200 – 97 500 ST PIERRE ET MIQUELON cedex
WALLIS ET FUTUNA	Les résidents de WALLIS ET FUTANA peuvent s'adresser au SGAP de Nouvelle Calédonie